

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_08

OBJET :

FINANCES**TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU
PASSIF DU BUDGET GENERAL
AU CENTRE DE SANTE
MUNICIPAL****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD	- Daniel CORRE
- Andrée RICCETTI	- Brigitte MACAUDIERE
- Catherine ZAPPA	- Bernard JACQUOLETTO
- Vincent MOISSONNIER	- Bérenger CENTI
- Gaëtan REDEUILH	- Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF
DU BUDGET GENERAL AU CENTRE DE SANTE MUNICIPAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personne, expose à l'assemblée :

Municipal pour individualiser la gestion afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût du service.

L'acquisition du bâtiment hébergeant le centre de santé ainsi que le réaménagement et l'équipement en matériel et mobilier de celui-ci ont été pris en charge par le budget général.

Les travaux et l'aménagement de cet équipement étant terminés, il convient de transférer l'actif du budget général au budget annexe du « Centre de Santé Municipal ».

Les écritures d'ordre non budgétaires de transfert des comptes sont répertoriées ci-dessous, la liste des biens transférées est en annexe de ce document.

ACTIF				PASSIF		
BIENS MEUBLES & IMMEUBLES				SUBVENTIONS		
Nature	Libellés	Montant origine	Valeur Comptable Nette au 31/12/2023	Nature	Libellés	Montant
2051	Concessions et droits similaires	6 371.12	3 186.12	1321	Etat	151 148.19
21313	Autres bâtiments publics	819 235.54	819 235.54	1322	Région	200 000.00
2151	Réseaux de voirie	35 992.80	35 992.80	1323	Département	151 148.00
21838	Matériel de bureau et informatique	3 757.94	601.16	13251	GPF de rattachement	127 475.25
21848	Mobilier	16 702.41	3 203.00		Total	629 771.44
2188	Autres immobilisations corporelles	23 927.59	5 730.97			
	Total	905 987.40	867 949.59			
Total ACTIF				Total PASSIF		
		905 987.40	867 949.59			629 771.44

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *par 27 voix pour et 6 abstentions*, autorise le transfert de l'actif et du passif du budget général au Centre de santé municipal.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN